

MINISTÈRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 26 Avril 1901

OFFICE NATIONAL
DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

(Loi du 4 mars 1898)

3, rue Feydeau, 3

Téléphone : 236.95

Adresse Télégraphique : COMEXT-PARIS

Codes { A. Z.
 { Breviator A



Honorable Compagnie,

Je me suis engagé de vous adresser
une notice sur le chanvre de Saint-Domingue
de Manihot glaziovii de San Thomé et d'Angola.

Je vous prie de me leur valen, soit et que les travaux
en cours me permettant de les étudier.

Mais je vous prie d'être obligé de me dire :

- 1° quel est le sol
 - 2° quelles sont les conditions climatiques
de localités où ce Manihot a été cultivé.
 - 3° l'âge de l'arbre qui a fourni le chanvre
 - 4° la méthode de captation de l'huile employée
 - 5° l'époque de l'année où a eu lieu la récolte.
 - 6° la part de la goussure fournie par un seul arbre.
- Les données sont importantes - connaître pour juger
de résultats qui est susceptible de fournir le M. glaziovii
en culture.

J'attends la lettre d'Épiphane, dont vous me
parlez, et vous en remercie par avance

Votre dévoué
F. Heugny

Prof. Heugny, Directeur
Jardim Botânico Coimbra Portugal.